Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DC260605-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026
Date de convocation : 19 juin 2026 ***Question : DC n° 26-06-05*** ***Rapporteur : Laetitia ABILY*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 28*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Jérôme PLOUZEN à Philippe EUZEN ; Michel BEAUPRÉ à Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI à Glenn LE SAOUT ; Katell SALAZAR à Catherine TRÉANTON. Secrétaire de séance : Philippe EUZEN.

> PARCOURS D'ENGAGEMENT CITOYEN (PEC)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibération du conseil municipal DF n°26-01-02 en date du 12 février 2026 relative au budget primitif 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 16 juin 2026 ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville de Morlaix souhaite encourager l'engagement des jeunes ;

Considérant l'importance de favoriser l'accès à la formation BAFA des jeunes du territoire afin de leur permettre une première expérience professionnelle ;

Considérant les difficultés chroniques des Accueils Collectifs de Mineurs à recruter des animateurs-trices saisonniers et la nécessité de maintenir ces modes de garde ouverts au plus grand nombre ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DC260605-DE

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : accordent le versement d'une indemnisation de stage pour les jeunes engagés dans le Parcours d'Engagement Citoyen (PEC) ayant effectué et validé leur stage pratique de 14 jours dans un des Accueils Collectifs de Mineurs de la Ville de Morlaix (ALSH / Association la Récré / Tickets sports / Morlaix Animation Jeunesse) ;

- Article 2 : attribuent une indemnisation de 25 € par jour et par jeune (rémunération minimale journalière pratiquée dans l'animation), au prorata du nombre de jours effectués, soit 350 € pour la totalité des 14 jours de stage ;

- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Philippe EUZEN

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT